

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-1023/CAB Exonération T.I.C

n° 90-1023/CAB

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO
n° 18 du 30/09/1990

Date de publication
7 octobre 1990

Date du numéro
30 septembre 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonere de taxes,Surtaxes d'importation ainsi que des trails d aeroport : 1 colis dé 1 kg 800 contenant des PS détachées
p elicoptere présidenticl, on du Gouvernement français à AND.